



Une charte de territoire pour préserver l'avenir



ID document

52665

Référence

42130

Date

09/04/2009

Titre

Une charte de territoire pour préserver l'avenir

Légende

Le maintien de la transhumance nécessite la mise en oeuvre d'une gouvernance locale du territoire. L'objectif est d'orienter les comportements pour préserver les milieux. La régulation de l'accès aux ressources par une exploitation raisonnée constitue un besoin fondamental. Poussés par des besoins personnels, les individus ont tendance à adopter des comportements qui vont trop à l'encontre de l'intérêt général (non-respect des dates d'entrée dans les agdal, coupes abusives, réduction de mobilité des troupeaux). L'enjeu d'un projet de charte de territoire instaure un enjeu collectif qui se répercute sur les pratiques de chacun.

Auteur

Barrière, Olivier

Copyright

© IRD

Instructions spéciales

Mots-clés

EXPLOITATION DES RESSOURCES, TRANSHUMANCE